

Organisation	<b>2 à 4 personnes maximum</b>
Partenaires :	<b>Établissements scolaires généraux et techniques, milieux éducatifs non formels Centres de documentation / information / formation Bibliothèques / médiathèques</b>
Temps de préparation en amont :	<b>Enseignants et éducateurs Intervenants et invités Trimestre précédant le jour J</b>
Temps de préparation le jour J :	<b>Une heure</b>

Une « intervention d'EDH » est une activité d'éducation aux droits humains, le plus souvent sous la forme d'atelier interactif, qui peut avoir lieu dans un établissement scolaire ou une autre structure éducative dédiée à l'information ou à l'éducation, formelle ou informelle.

## EN AMONT

- Prendre contact** avec l'enseignant/éducateur pour proposer une intervention EDH dans son établissement. Lui expliquer le but et les modalités possibles d'une telle intervention, et présenter le champ d'action d'Amnesty International. Préciser que nous bénéficions de **l'agrément de l'éducation nationale et de celui de l'éducation populaire, jeunesse et sport.** (voir encadré ci-dessous pour plus d'infos)
- Rencontrer** l'enseignant/éducateur pour **définir les modalités de l'intervention**, ses attentes et ses contraintes :
  - 1** - Préciser le contexte de l'intervention (projet pédagogique spécifique, intégration au programme de l'année...), le profil du public et ce qui a déjà été traité ou abordé en classe sur le sujet.  
Attention : n'intervenir que dans une classe (ou tranche d'âge) à la fois (sauf exception comme un centre de loisirs où il y a plusieurs âges).
  - 2** - Bien poser le sujet en évitant les thèmes trop vastes (les droits humains, la peine de mort...) et recentrer (les droits humains vus au travers de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'histoire de l'abolition de la peine de mort...)
  - 3** - Proposer plusieurs formules, (débat, atelier interactif, jeu de rôles, formation aux techniques EDH...).  
Plus d'idées et d'infos [ici](#).
  - 4** - Préparer ensemble la trame, le format, les horaires et la durée de l'intervention.
- Préparer les **vidéos** à projeter ou les **documents** power points et minuter le **temps de parole**.
- Exploiter, comme **matériel pédagogique**, [les publications soutenues par Amnesty International](#) et [les documents de la commission EDH](#).
- S'assurer de la disponibilité du **matériel technique** nécessaire : écran, rétroprojecteur, téléviseur, lecteur DVD, paperboard...
- Préparer un **déroulé**.

## Agréments de l'Éducation nationale et de l'Éducation populaire, jeunesse et sport, c'est quoi ?

Amnesty International France bénéficie de ces deux agréments, qui sont disponibles en téléchargement sur cette page de l'[Extranet](#), accompagnés des documents « [Intervenir en milieu scolaire](#) » et « [Intervenir en éducation non formelle](#) ».

Ces agréments sont attribués aux associations menant des activités d'éducation, par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des sports. Au travers de ces agréments, le ministère reconnaît comme partenaire particulier et privilégié les associations qu'il souhaite aider et qui s'engagent à respecter un certain nombre de critères. L'agrément revêt par ailleurs un caractère valorisant : c'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association.

## LE JOUR J

---

- Se présenter, présenter** rapidement Amnesty International, le déroulé de l'atelier et le sujet, en le replaçant dans une problématique droits humains plus large.
- Il est conseillé d'être deux et de se **répartir les rôles** : prises de parole, animation des ateliers, utilisation du matériel... Cela permet de rester disponible et sans stress.
- Parler distinctement** et **adapter son vocabulaire** au public, savoir dire et redire sous des angles différents.
- Privilégier les méthodes actives** en oubliant le style « conférence » et s'**adapter** en fonction de l'intérêt (ou l'absence d'intérêt) manifesté.  
Poser des questions, alimenter le dialogue, illustrer le propos, pour que l'intervention soit vivante et que chacun participe.
- Utiliser plusieurs modes d'expression : les questions et le débat, les projections, mais aussi le dessin, le « théâtre », les jeux de rôle.

## POUR TERMINER

---

- Faire un bilan** avec l'enseignant / éducateur pour comprendre ce qui a marché et ce qu'il faut améliorer, et **proposer une autre rencontre**.
- Si l'intervention était liée à une campagne ou un dossier en particulier suivi par Amnesty International, lui **envoyer des informations** lorsque la situation évolue.
- Envoyer un bref mot de **remerciement** au chef d'établissement.

## RESSOURCES

---

De nombreuses ressources d'éducation aux droits humains sont disponibles sur le site public [amnesty.fr](#) et sur notre [site Extranet](#).

## FORMATIONS

---

Les membres d'AI France peuvent bénéficier de [formations gratuites aux techniques d'EDH](#).

### Contacts :

- Odile de Courcy, Service Éducation aux droits humains, [odecourcy@amnesty.fr](mailto:odecourcy@amnesty.fr) 01 53 38 65 14
- Commission EDH, [comedh@amnesty.fr](mailto:comedh@amnesty.fr)